

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.									
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. 1 ^{er} soir.	12 h. 55 ^m soir.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.	
10 h. 47 ^m »	5 h. 10 ^m »	2 h. 37 ^m » soir.	3 h. 52 ^m » soir.	4 h. 18 ^m » soir.	5 h. 17 ^m »	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m »	4 h. 18 ^m matin.	
		7 h. 49 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.	
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.					

Cahors, le 8 Septembre.

Depuis que les cartes semblent se brouiller entre la Chine et la France, les journaux anglais nous accablent de compliments et de conseils amicaux. Le *Daily Telegraph* nous invite à user de la médiation britannique pour prévenir tout différend avec le Céleste Empire, et le *Daily-News* ajoute que dans le cas où la médiation anglaise nous semblerait suspecte de partialité, nous ferions bien de faire régler la question par un concert européen.

Voilà qui trahit bien des appréhensions et qui tiendrait à faire supposer que c'est à Londres bien plus qu'à Pékin, que doivent se dénouer les difficultés. Quoiqu'il en soit, il paraît que le marquis de Tseng revient ici avec un argument assez étrange contre la validité de notre traité avec la cour de Hué. Cet argument n'est pas tiré de ce que l'empereur d'Annam n'ayant pas encore été reconnu par la Chine, il était impropre à contracter aucun engagement international, mais de ce que ce traité n'a nullement été signé par le roi véritable, qui avait fui de sa capitale au moment de la prise des forts de la rivière. Les mandarins, pressés d'avoir la paix, auraient alors pratiqué une substitution de personne et une individualité quelconque aurait, à leur instigation et en l'absence du roi véritable, signé le traité que lui présentait M. Harmand.

Le marquis de Tseng ajouterait que son gouvernement, n'ayant pas eu de pourparlers avec le commandant de notre escadre, ignore encore le nom de la personne qui a usurpé l'autorité du roi en signant le traité.

S'il en était ainsi, nous aurions été joués de la plus insigne façon et l'on s'expliquerait la facilité avec laquelle toutes nos conditions, mé-

me les plus dures, ont été acceptées sur l'heure. Mais c'est impossible! M. Harmand avait des interprètes et les espions qu'il est toujours facile de se procurer dans ces régions orientales, l'eussent infailliblement éclairé. D'ailleurs, le traité a dû être contresigné par quelques ministres du souverain, et ce document, malgré la fourberie du principal signataire, n'en serait pas moins valable. La chose mérite d'être promptement éclaircie.

Revue des Journaux

Affaires du Tonkin.

La France :

Il importe que les Chambres aient une connaissance prompte du traité de Hué pour plusieurs motifs : d'abord pour que ce traité, en admettant qu'il soit valide, devienne valable; ensuite par cette seconde raison que l'exécution du traité doit être le point de départ d'une action militaire régulière, légale et constitutionnelle. Nous avons sur ce point l'autorité de M. Jules Ferry lui-même, qui n'admettait, en 1881, l'initiative absolue du gouvernement entre deux sessions, qu'autant qu'elle avait pour but de faire exécuter les clauses d'un traité *souscrit par la nation*. Souscrivons donc le traité.

En cas de guerre, la convocation prochaine des Chambres est inévitable; dans l'hypothèse de la paix, elle est indispensable.

Paix ou guerre, le devoir du Parlement est tout tracé.

Le Siècle :

Nous estimerions, dit le *Siècle*, que le ministère sortirait de son devoir si, en cas d'une rupture avec la Chine, il engageait la France dans une véritable guerre sans réunir les Chambres et leur demander l'autorisation nécessaire.

Au cas où des informations d'une exactitude incontestable confirmeraient les nouvelles reçues par les journaux anglais, il est évident que le gou-

vernement demanderait sur l'heure des explications à la Chine, et, si ces explications n'aboutissaient pas à une entente que nous croyons facile, qu'il convoquerait immédiatement les Chambres pour leur soumettre les décisions commandées par l'honneur et les intérêts du pays.

Le Temps :

Le gouvernement, dit le *Temps*, n'a reçu aucune confirmation des mouvements de troupes chinoises vers le Tonkin, signalés par les dépêches de Hong-Kong, de source anglaise.

Au moment où le retour du marquis Tseng à Paris semble devoir donner lieu à des négociations dont il importe de ne pas laisser influencer la conduite par des nouvelles peut-être fausses et certainement exagérées, il convient de n'accepter les dépêches étrangères de Hong-Kong que sous toutes réserves.

La Liberté paraît moins rassurée :

A l'ambassade chinoise de Paris, on ne cache pas la mauvaise impression que le traité de Hué a causé à Pékin, et l'on dément à peine les nouvelles qui annoncent les concentrations de troupes sur les frontières de la Chine et même l'entrée de forces chinoises sur le territoire du Tonkin.

Peut-être y a-t-il quelque exagération dans les télégrammes anonymes qui nous apportent toutes ces nouvelles inquiétantes, mais le fond en doit être exact. Si nous ne sommes pas formellement en guerre avec la Chine, les sentiments hostiles de la cour de Pékin ne sauraient plus faire l'ombre d'un doute.

Le Voltaire :

Le *Voltaire* expose fort judicieusement que le marquis de Tseng, qui vient d'arriver à Paris, recevra certainement de notre gouvernement la confirmation de nos dispositions pacifiques; il est donc probable que des négociations pourront être immédiatement entamées pour le règlement définitif de cette question.

S'il en était autrement, c'est que le gouvernement chinois se montrerait décidé à aller de gaieté de cœur au devant d'une complication préjudiciable à ses intérêts.

L'incident de Goritz.

Le Figaro :

Si triste et si regrettable que soit l'incident de Goritz, il ne change absolument rien au fond des choses. Aucune offense au droit royal du comte de Paris ne saurait l'atteindre ni l'amoinrir; aucune prétention italienne ou espagnole ne peut empêcher le chef de la maison d'Orléans d'être devenu le chef incontesté de la Maison de France.

L'héritier ne se discute pas. Ce n'est pas le choix qui le fait; c'est la nature. Les Césars romains pratiquaient l'adoption, et Napoléon III, avant la naissance un peu tardive de son fils, avait ressuscité cette pratique de la Rome impériale contre son cousin Jérôme. — Mais le droit monarchique français n'admet pas ces fantaisies et ces préférences. Depuis 900 ans, il n'a subi qu'une seule déviation, heureusement effacée dans un embrassement cordial, et aucune tentative ne saurait plus défaire ce que la magnanimité de deux princes a fait et scellé sur un lit funèbre!

La manœuvre ténébreuse des funérailles a donc échoué, et M. le comte de Paris a grandi dans l'épreuve en même temps que s'y resserrait l'union des monarchistes. Ce qui pouvait être une pierre d'achoppement a fortifié, au contraire, le faisceau récent qu'on essayait de briser, et désormais, sûre du prince qu'elle a vu à l'œuvre, et sûre du parti fidèle et rajourni qui l'entoure et l'acclame, la France, relevant son courage et ses espérances, commence à entrevoir de nouvelles destinées!

Le Parlement :

Il serait puéril de se dissimuler que ce qui vient de se passer à Vienne, à Froshdorf et à Goritz, a été suivi en France avec un véritable intérêt. Que chacun s'interroge et dise, en bonne conscience, s'il a considéré comme un simple « fait divers » de la vie quotidienne, les épisodes qui ont suivi la mort du comte de Chambord; nous sommes d'avance certains de la réponse.

Il est incontestable que la mort de M. le comte de Chambord, en amenant un rapprochement entre les partisans de la monarchie constitutionnelle et ceux de la légitimité, a renforcé plutôt qu'elle n'a affaibli les adversaires de la République.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 8 Septembre 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Se levant brusquement, il s'écria :
— Que n'êtes vous toujours ainsi, Diane ? J'avais besoin de cette échappée du ciel pour vous pardonner votre terrible caractère.
Elle répondit d'une voix ferme :
— J'espère que vous voudrez bien comprendre, Monseigneur, que l'on ne peut toujours faire violence à une femme sans l'exposer à de cruelles souffrances.

Pourquoi voulez-vous aliéner ma liberté, quand il vous serait si facile de me plaire ?
— Personne n'a résisté à ma volonté jusqu'à ce jour, nous devons vivre ensemble, vous avez le même besoin de domination que moi; je ne céderai pas, il faut en prendre votre parti.

Diane ne paraissait pas convaincue. Le grand-duc se leva. Il savait que ce n'était que par une série d'efforts successifs qu'il parviendrait à se rendre maître de ce caractère indomptable. Lui serrant la main, il se

retira, promettant de venir la voir le lendemain.

XLVIII

Vers trois heures, il arriva, radieux; il avait un moyen de vaincre les crises violentes qui saisissaient Diane et la brisaient à la longue.

Elle l'attendait, ayant refusé de sortir pour causer avec lui. Ils avaient tant de choses à se dire ! Près d'elle, sur une table, un coffret était placé; il contenait des bijoux de famille d'un grand prix. Sur ces bijoux s'enlevait un médaillon en or mat, suspendu à une chaîne d'or.

Le grand duc l'avait pris dans ses mains; il admirait la beauté des diamants, la perfection des cisèlures. La regardant avec finesse, il lui dit :

— Peut-on l'ouvrir ?

— Comme il vous plaira, Monseigneur.

Le grand-duc pressa le ressort, le médaillon s'ouvrit, laissant voir, d'un côté, le portrait de l'ambassadeur d'Italie, de l'autre, ces mots tracés avec des saphirs :

Ricordati !

Il tressaillit; son regard enveloppa Diane comme s'il voulait descendre au fond de son cœur. Elle ne changeait pas d'attitude; un charmant sourire se jouait sur ses lèvres. Elle parla :

— N'est-ce pas qu'il est ressemblant ?

— Très ressemblant en effet. Y a-t-il long-

temps que vous avez ce médaillon ?

— Il y a quinze jours à peine.

— Que veut dire ce mot : *Ricordati* ?

— Vous savez l'italien, je crois ?

— Oui, mais quelle signification a-t-il ?

— Celle-ci. Le comte Selvaggia me rappelle que je lui ai promis de revenir à Paris quoi qu'il arrive. Avait-il pressenti que mon mariage avec le prince Véliski pouvait manquer ?

— Peut-être; l'ambassadeur sait que vous n'aimiez pas votre fiancé; de là à rompre un mariage, il n'y a qu'un pas.

Un silence se fit. Le grand-duc, se penchant vers Diane, lui dit avec tendresse :

— Votre père ne peut tarder à revenir, ma chère enfant. Nous l'attendrons pour tout décider, mais je dois écrire au Tsar et lui faire part des événements qui transforment ma vie.

Vous devez, de votre côté, une explication au comte Selvaggia; il désire vous voir épouser Pierre Véliski.

Je crois, entre nous, que c'était surtout pour vous conserver auprès de lui. En vérité, si je ne vous savais toute à moi, je pourrais m'alarmer d'une aussi vive affection. Le comte doit vous en vouloir, si le prince Véliski l'a informé de la rupture de votre mariage.

— Oh ! le comte ne m'en veut pas.

— Comment le savez-vous ?

— Je lui ai écrit dès le jour même.

— Vraiment ! Que lui avez-vous dit ?

— J'ai poussé vers lui un cri de triomphe, de liberté.

Ce que je lui ai dit, en vérité, je n'en sais rien. J'étais si heureuse !

Peut-être n'aurais-je pas eu le même élan, écrivant aujourd'hui. Je ne reconnaissais alors que le brillant côté de votre caractère. En allant à vous, je ne cherchais pas un maître.

Il la regardait d'un air fin.

— On trouve souvent plus que l'on ne cherche. Que vous a répondu le comte Selvaggia ?

Quelques lignes très significatives. Elle prit une lettre armoriée dans un coffret, et lut à demi voix :

« Ma petite Diane, je ne veux pas contraindre votre cœur. Il a donc parlé, ce rebelle.

« Dites-moi vite le nom de votre maître. Souvenez-vous bien de mes paroles : Si votre mariage vous éloigne de Paris, je ne veux pas y souscrire.

« Le prince Véliski vous déplaît, tant pis pour lui. Je ne plains jamais les hommes qui ne savent pas se faire aimer.

« Ce que je voulais en vous proposant ce mariage, c'est vous attacher à Paris, vous garder près de moi. »

Diane s'interrompit.

— C'est tout ?

A suivre.

Il est incontestable aussi que, si les incidents de Froshdorf avaient amené une rupture entre ces deux groupes d'hommes politiques, et rejeté vers don Carlos ou vers tout autre prétendant les purs légitimistes, c'eût été là un événement de quelque importance. Mais il ne semble pas que cette hypothèse se soit réalisée. Tout indique, au contraire, que les principaux adhérents de la royauté traditionnelle, M. Lucien Brun, M. le duc de la Rochefoucauld, M. le général de Charette, se sont ralliés sans hésitation à la cause de M. le comte de Paris.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

On lit dans la *Liberté* au sujet de l'application de la loi contre la magistrature :

Nous désirons vivement que le conseil des ministres, au moment où il va prononcer sur le sort de cette grande et vénérable institution qui se nomme la justice publique, au moment où il est appelé à rendre l'arrêt suprême contre tant de magistrats honorables que la haine politique désigne à ses coups, envisage sérieusement ces éventualités se rendant compte des devoirs qu'elles lui imposent.

Nous disions naguère au garde des sceaux que tout lui conseillait de dégager le plus possible sa responsabilité des vengeances auxquelles on l'excite; nous le disons bien plus encore au conseil des ministres tout entier.

Qu'il ne cède pas aveuglément aux mauvaises et inavouables passions déchaînées par tant d'intérêts ou d'appétits personnels autour de la magistrature française, qu'il résiste aux influences et aux intrigues de toute sorte dont il est sans doute assailli, et qu'il ait le courage de refuser d'accomplir sans réserve les hécatombes qu'on veut lui imposer.

Nous n'espérons pas, à coup sûr, qu'il renonce à faire usage de la loi fatale qu'on l'a chargé d'exécuter; mais, s'il avait le bon sens de ne s'en servir que pour assurer une meilleure distribution des services judiciaires, une plus intelligente répartition du personnel dans l'intérêt des justiciables, et non pour favoriser des ambitions ou des haines locales, on lui tiendrait certainement compte de cette preuve d'esprit politique, et la sagesse de l'application ferait oublier ce qu'a eu d'odieux le but de la loi.

Informations

La marche des troupes chinoises

Paris, 6 septembre.

Le *Figaro* publie la dépêche suivante qui lui est adressée de Hong-Kong :

« L'excitation contre les étrangers est très grande. Les missionnaires sont en fuite. Ceux qui se trouvent sur le passage des troupes sont massacrés.

• Le gouvernement chinois fait des armements considérables.

• Les forts de la rivière de Canton sont mis en état de défense. Des torpilles sont placées à l'embouchure du fleuve.

• L'effectif des troupes régulières chinoises entrées au Tonkin, est de quatorze mille hommes, qui doivent opérer leur jonction avec les Pavillons-Noirs qui occupent Bac-Ninh.

• L'avant-garde de l'armée chinoise campée à Mong-Kai, en face de la petite île de ce nom a franchi la frontière et marche sur Ha-Kai. Elle est à quarante lieues de Quang-Yen, que le commandant Beaulieu a occupé il y a quelques jours, afin de couvrir Haï-Phong.

• Le parti de la guerre l'emporte. Le prince Kong, partisan de la paix n'a pu faire prévaloir ses tendances à la cour. Li-Hung-Tchang a signé une note dans laquelle il est dit que la Chine considérera l'annexion du Tonkin comme une déclaration de guerre. La Chine prétend posséder seule le droit d'intervenir au Tonkin. Le traité de Hué est pour elle sans valeur, et un décret déposant Disiep Hoa, le nouveau souverain de l'Annam, a été signé.

— La *Gazette chinoise* contient un article très belliqueux, adjurant le gouvernement d'agir sans délai afin de mettre un terme aux prétentions exorbitantes de la France.

— Les troupes chinoises qui affluent du nord vers le Tonkin, manœuvrent à l'europpéenne. Elles sont munies d'armes modernes et pourvues abondamment de numéraire.

— Le blocus d'Haï-Phong n'est dirigé que contre les navires de provenance étrangère. Les vaisseaux naviguant sous le pavillon français sont exclus de cette mesure.

Les Chinois travaillant à bord des navires français désertent en masse.

Les négociants chinois considèrent la guerre comme imminente.

Les princes d'Orléans

Paris, 6 septembre.

M. le comte de Paris et le duc d'Aumale sont rentrés ce soir à Paris par l'express Orient arrivant à la gare de l'Est à 8 heures.

M. le baron de Rothschild, revenant de Vienne, avait offert l'hospitalité aux princes dans le wagon-salon qu'il avait loué.

MM. Bocher, d'Harcourt, de Beauvoir, de Chazelles et le capitaine Maurin avaient pris place dans les autres compartiments.

Aux abords de la gare d'arrivée, il y avait quelques agents en bourgeois, mais aucune personnalité politique.

Mgr le comte de Paris est reparti dans la soirée pour Eu et M. le duc d'Aumale pour Chantilly.

Les ducs de Nemours et d'Alençon sont partis de Vienne pour Cracovie.

Le duc de Chartres est allé visiter sa famille en Norwège.

Le testament du comte de Chambord

Monseigneur lègue 500,000 fr. à la Propagation de la Foi, 100,000 fr. à chacune de ses nièces, 100,000 fr. aux pauvres de Paris, 150,000 fr. à la maison des Franciscains de Paris, enfin les deux tiers de sa fortune au duc de Parme et l'autre tiers au duc de Bardi.

Chacun des serviteurs est inscrit pour un legs magnifique.

Madame la comtesse de Chambord est instituée usufruitière générale.

La fortune totale du comte de Chambord est évaluée à 1,800,000 fr. de rentes.

La dépêche ajoute que le général de Charette a déclaré à la délégation ouvrière présentée par M. Cornély que le testament politique d'Henri V était le dernier baiser donné au comte de Paris.

Le *Figaro* dit que de nombreux royalistes, de retour de Goritz, sont venus se faire inscrire chez le comte de Paris.

L'amiral Pierre, dont l'état de santé laisse beaucoup à désirer, a quitté Marseille pour se rendre à Paris.

Le roi Alphonse XII est arrivé ce matin, 5 h. 27, à Paris, par la gare d'Orléans, accompagné du duc de Sesto et du marquis de la Vega-Migou.

Catastrophe de Java.

On lit dans le *Temps* :

On a reçu à Amsterdam des détails sur la catastrophe de Java. Il paraît malheureusement probable que 80,000 à 100,000 indigènes ont péri et que toute la garnison hollandaise d'Anjer a disparu dans les flots, le fort ayant été entièrement submergé.

Sur la côte de Sumatra, dans la baie de Lampong, au fond de laquelle se trouvait la ville de Telok-Betong, un amas de pierres volcaniques a comblé un vaste espace occupé hier par la mer. Les communications sont impossibles entre Telok-Betong et Java.

C'est le 25 août que les premiers signes de l'éruption du volcan de Krakatoa (Cracatao sur les cartes françaises) ont été apparents, des grondements souterrains ont été entendus à Suraperta et à Batavia. On ne s'en est pas inquiété tout d'abord, mais peu après, une pluie de poussière a obscurci l'atmosphère et pendant toute la nuit des pierres incandescentes et une masse de débris enflammés ont inondé ces deux villes. Au matin, les communications avec Anjer étaient interrompues, les ponts enlevés et les routes impraticables.

Les eaux du détroit bouillaient, leur température s'est élevée de plus de 20 degrés, et des lames énormes venaient s'abattre sur la côte de Java.

On a observé à l'île de Madura, à plus de 500 milles du détroit, des montagnes de mer qui soulevaient des masses écumeuses qui masquaient tout l'horizon.

Le 26 les grondements devinrent de plus en plus distincts et, à midi, le Maha-Mero, le plus grand des volcans, se mit à lancer des flammes effrayantes. Puis le Gouang-Guntur et la plupart des petits volcans se mirent de la partie; de telle sorte que près du tiers des 45 cratères de l'île de Java était en éruption ou devenait menaçant.

Les flammes qui sortaient du Gouang-Guntur illuminaient l'atmosphère et du cratère de ce volcan s'échappaient des torrents de boues sulfureuses et de laves.

Par moments on entendait des explosions épouvantables, et toujours elles étaient suivies d'une pluie de cendres et de pierres volcaniques qui éclataient dans l'air et s'éparpillaient dans toutes les directions en semant la mort et la dévastation.

Sur mer, les phénomènes observés étaient des plus extraordinaires. Les nuages étaient tellement chargés d'électricité, que l'on a vu en même temps une quinzaine de trombes.

Hommes, femmes et enfants fuyaient de toute part, remplissant l'air de cris de terreur. Beaucoup des victimes de la catastrophe ont été ensevelies dans leurs habitations, sous des amoncellements de pierres et de vase.

Le dimanche soir les chocs et les éruptions augmentèrent de violence. L'île entière semblait menacée par la mer. D'énormes vagues la battaient avec une telle violence qu'elles brisaient tout sur leur passage et menaçaient de faire brèche dans l'île elle-même.

A minuit, une énorme nuée lumineuse se forma sur la chaîne des Kandong, qui borde la côte sud-est. Les éruptions augmentaient à mesure que cette nuée s'étendait.

Des torrents de lave s'écoulaient des flancs des volcans, comblaient les vallées et balayaient tout sur leur chemin.

Vers deux heures du matin, le nuage se coupa en deux et se dissipa; au jour on vit qu'une énorme bande de terre, à partir du Pont-Capucin au sud jusqu'à Negery-Passorong au nord et à l'ouest, avait disparu sur une étendue de cinquante milles carrés.

Deux gros villages étaient détruits, et aucun de leurs quinze mille habitants n'a échappé à la mort.

Un des plus curieux incidents a été la formation soudaine, dans l'après-midi de mardi, de quatorze nouveaux îlots volcaniques qui ont surgi dans le détroit de la Sonde, sur la ligne droite dirigée de la pointe Saint-Nicolas sur la côte javanaise à la pointe Hog, du côté de Sumatra, à peu près dans la position de Mérak et des îles du Milieu, qui s'étaient effondrées le jour précédent.

À l'entrée de Batavia, il y avait, s'étendant le long de la côte, un groupe important de maisons habitées par les Chinois. Toute cette partie de la ville a été détruite, et de ses 25,000 Chinois on ne croit pas que plus de 5,000 aient survécu.

Dans le quartier européen de la ville basse, les pierres, la vase et la lave ont commencé l'œuvre de destruction, les eaux l'ont ensuite envahie, détruisant tout et noyant plus de deux cents personnes.

Bantam a été entièrement couvert par la mer; on croit que de 1,200 à 1,500 y ont été noyées.

L'île de Sérang a été complètement submergée, et pas une âme n'a pu échapper au désastre.

UN VOYAGE D'AGRÉMENT.

On lit dans le *Figaro* :

Un certain nombre de journaux parisiens ont publié récemment, comme nous l'avons fait nous-mêmes, les réclames et annonces par lesquelles M. Ivan de Wœstynne invitait les amateurs d'excursions à un voyage aux cinq capitales du Nord.

Le bateau spécialement amenagé à cet effet, le *Poitou*, devait quitter le Havre samedi dernier. Tout était prêt à l'heure fixée, le capitaine était à son bord; les passagers avaient quitté la gare Saint-Lazare par le train qui avait été commandé à leur intention à 1 h. 10; le premier dîner fut même servi suivant le programme à six heures; enfin on n'attendait plus, pour lever l'ancre, que l'arrivée de l'organisateur de l'expédition, mais on attendit vainement toute la journée de dimanche, ainsi que celle de lundi.

M. Ivan de Wœstynne avait assisté au départ du train spécial à la gare Saint-Lazare. Il avait promis à ses souscripteurs de les rejoindre dans la soirée, mais il n'a plus reparu et n'a plus donné signe de vie.

Cette étrange disparition a tout naturel-

lement empêché le capitaine du *Poitou* de partir; les malheureux voyageurs ont dû débarquer, on comprend avec quels sentiments de déception et de légitime irritation.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Le *Journal officiel* publie ce matin un premier mouvement judiciaire qui n'intéresse pas notre ressort.

Nous tenons de source certaine, que l'ouverture de la ligne de Cahors à Montauban, aura lieu dans la deuxième quinzaine de novembre.

Le Comité d'organisation du monument Gambetta, se réunira demain, 9 du courant, à trois heures du soir, à la mairie.

CONCOURS D'AGRÉGATION

Un concours sera ouvert à Paris le 1^{er} mars pour dix places d'agrégés des Facultés de droit.

Pour prendre part à l'examen, il faut avoir vingt-cinq ans accomplis, et être pourvu du diplôme de docteur en droit.

L'inscription se fera au secrétariat des diverses Académies où résident les candidats, deux mois au moins avant l'ouverture de la session.

Les candidats devront produire : 1^o leur acte de naissance; 2^o leur diplôme de docteur en droit, avec l'indication de leurs services et de leurs travaux.

Le registre d'inscription sera clos le 31 décembre 1883, à 4 heures du soir.

ACADÉMIE JASMIN A AGEN

Nous apprenons qu'une nouvelle Société littéraire vient de se former à Agen. Elle prend le titre d'*Académie Jasmin*, et elle s'occupera principalement de la poésie patoise, en honneur de ce grand félibre.

Cette nouvelle Académie, dont notre compatriote, M. Francis Maratuech, fait partie, vient de nommer aussi notre concitoyen, M. J.-B. Rouquet, membre correspondant, sur la présentation de M. Jasmin fils, un des fondateurs de la nouvelle Académie et président de la Société félibrenque de Paris.

Nous avons eu le plaisir de voir la lettre de M. Rattier, secrétaire, par laquelle il annonce à M. J.-B. Rouquet sa nomination, et le sonnet par lequel ce dernier remercie M. Jasmin fils de son bienveillant patronage.

Voici cette nouvelle production de notre félibre cadurcien :

A Moussu Jasmin fil, poète è félibré, président de la Société des Félibrés à Paris.

O ma lénguo tout mé zou dit,
Plantarey uno estèlo sur toum énorumit!!
JASMIN.

Quand éscampilhi din ma tèsto,
Les soubénis dé moun passat,
Bézi qué l'amour ni la fèsto
Din moun cérbèl n'an rés daïssat;

Sèrqui s'al foun dél cor mé rèsto
Calqués bricailous d'amistât,
Dés méchans y trobi pla pésto,
Mès un ramelèt y'ès restat :

Abioy bint ans, é lès cantairés
Dé l'Orphéon de Caoüs, én fraïrés,
F'estéjabon ché Marcélin (1),

Un félibré à bèlo tournuro,
Abio la croux, douço figuro,
Aqué gran méstr'èro Jasmin!

Sounét émproubisat lé 23 août 1883.

J.-B. ROUQUET.

(1) Banquet présidé par Jasmin, en 1863, au Palais-National, chez M. Lacassagne.

A cette occasion, nous pouvons annoncer à nos lecteurs qu'il est toujours question de la réunion du Congrès des félibres à Cahors le 2 octobre prochain; mais nous ne connaissons pas encore le programme complet de cette réunion; nous ne manquerons pas de le faire connaître au public sitôt que nous l'aurons reçu.

L'Homme-Vapeur.

Nous rappelons à nos lecteurs la fameuse course à pied qui sera faite demain à quatre heures du soir sur les Allées Fénélon par le célèbre Calvayrac de Mazamet, dit *l'Homme-Vapeur*.

Ce coureur extraordinaire qui a fait le tour de Paris en 2 h. 7 est aujourd'hui connu dans toute la France, et les dernières courses qu'il vient de faire à Toulouse, Périgueux, etc., etc., ont été de vrais triomphes dont les journaux se sont occupés.

Demain plusieurs paris sont engagés et Calvayrac doit lutter du jarret avec plusieurs solides cavaliers. On sait qu'il s'agit de parcourir 20 kilomètres en moins de 55 minutes. Avis aux amateurs ! L'enceinte réservée sera-t-elle assez grande pour contenir les curieux ?

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

« Une perturbation atmosphérique traverse l'Atlantique au nord du 42° de latitude. Son énergie pourrait devenir dangereuse. Elle arrivera au nord de la Grande-Bretagne et sur les côtes de la Norvège entre le 7 et le 9. Du sud au nord-ouest, vents.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 4^r au 8 Septembre 1883.

Naissances.

Simonis, Antoinette, rue du Tapis-Vert, 11.
Besse, Antoine-Jules-Jean-Pierre, boulevard Gambetta, 26.

Labarthe, Marie-Léonie, à Cabessut.

Mariages.

Garrigues, Adrien, et Terret, Marie.

Décès.

Gaubert, Pierre, agent d'assurances, 54 ans, célibataire, rue Fondue-Basse.
Mignot, Jeanne, s. p., 93 ans, Cabessut-Haut.
Lapouge, Gabrielle, 10 mois, rue Labarre, 22.
Giraud, Jean, chef de division en retraite, 89 ans, rue Saint-Géry, 15.

Revue Agricole

La très prochaine époque des vendanges nous engage, dans l'intérêt des viticulteurs, à reproduire l'article ci-après, extrait du *Journal de l'Agriculture*, relatif au sucrage des vendanges.

Sur le sucrage des vendanges.

A raison de la faiblesse des vendanges pendant les trois dernières années, l'attention des viticulteurs a été vivement appelée sur les avantages que présente l'emploi du sucre dans la fabrication du vin. Tout ce qui concerne le sucrage pendant ou après la fermentation a été étudié, et l'on peut dire que nous sommes aujourd'hui en possession de procédés dont le succès est certain, toutes les fois qu'on les applique avec discernement. Nous allons examiner rapidement la question sous ses différentes faces.

I. — Dans quel cas convient-il d'avoir recours à l'emploi du sucre dans la vinification ? — On peut employer le sucre pour répondre à deux besoins : soit pour relever la richesse des vendanges mal mûries et en assurer la fermentation régulière, soit pour faire des deuxièmes vins, que l'on appelle vulgairement *vins de sucre*, et auxquels M. Aimé Girard a proposé de donner le nom de *vins de marc*. Pour apprécier les avantages que l'emploi du sucre présente dans ces deux circonstances, nous reproduirons un passage du rapport si remarquable, présenté en mai 1882 à la Société nationale d'agriculture, par son illustre président M. Dumas :

« Qu'une année froide, dit-il, ait laissé la vendange pauvre en matière sucrée, tout en lui fournissant les autres matériaux servant de base à la composition du vin, qui ne comprend que l'intervention du sucre pour rétablir la composition normale d'un moût de qualité moyenne ?

« De même n'est-il pas évident que, par une addition d'eau sucrée sur les mares, on peut déterminer une nouvelle fermentation, capable de mettre à profit des sels, des matières tannantes, extractives ou colorantes, que ceux-ci contiennent encore, et qui fourniront à l'aide des produits de la fermentation du sucre un vin acceptable dans la consommation courante ? »

La valeur des vins de sucre ou de marc résulte, d'ailleurs, de ce fait que, d'après les renseignements publiés par l'administration des contributions indirectes, il en a été mis en circulation 2,130,000 hectolitres après les vendanges de 1881, et 1,700,000 hectolitres après les vendanges de 1882.

(A suivre).

l'Algérie
ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

XII

LES BERBÈRES.

La population de l'Algérie est singulièrement mélangée. Elle se divise en deux grandes races : la race européenne et la race indigène.

Cette dernière comprend six éléments, trois principaux, les Berbères, les Arabes et les Israélites, et trois secondaires, les Maures, les Coulouglis et les Nègres.

Nous allons étudier successivement chacune de ces races.

Les Berbères sont les autochtones. On ne sait pas encore à quelle époque remonte leur établissement dans le nord de l'Afrique, on ne le saura peut-être jamais, tant cette contrée a été bouleversée et a subi d'invasions et de révolutions politiques, sociales et religieuses.

Kabyles quand ils occupent les montagnes du littoral, *Chaouia* quand ils se trouvent dans l'Aurès méridional, *Mozabites* quand ils habitent les oasis du sud de l'Algérie, à la limite du désert, *Touaregs* quand ils vivent dans le Sahara même, les Berbères, d'après de savants ethnographes, sont les descendants directs des Numides et des Garamantes. Quelques tribus, comme les Aït-Fraoucen, prétendent à une autre origine. D'après leurs traditions, elle remonterait à une colonie gauloise ou plutôt franque, qui aurait été amenée sur la côte africaine, à une date indéterminée, et dans des circonstances inconnues.

Rien d'étonnant à cela. Nos pères étaient d'humeur voyageuse, témoin leurs courses en Asie. Et sans remonter aussi haut, qui sait si à l'époque des croisades, quand Saint Louis alla mourir sous les murs de Tunis, quelque galère n'alla pas chercher dans les golfes de Djijelli ou de Bougie un abri contre la tempête ? Quoi qu'il en soit, de tous les types indigènes de l'Algérie, le Berbère, ou pour mieux dire le Kabyle, est celui qui se rapproche le plus, comme teint, comme forme du visage, comme couleur des cheveux, du type européen.

Habilé à la française un Kabyle de pure race ; s'il est brun, vous le prendrez pour un provençal ou un languedocien ; s'il est blond, car il y a des Kabyles blonds, pour un franc-comtois ou un lorrain.

Et ils n'ont pas seulement les traits de nos cultivateurs et de nos artisans, il ont aussi leurs habitudes de travail, d'ordre et d'économie. Nomades au début, comme tous les peuples pasteurs, ils ont été chassés et refoulés dans leurs montagnes, véritables nids d'aigle, par les conquérants qui se sont succédé sur cette terre de Mauritanie, si féconde en glorieux souvenirs. Il ont dû modifier leur manière de vivre et demander à l'agriculture et à l'industrie les ressources qu'une existence errante leur fournissait avec moins de fatigues. Jaloux de leur indépendance, réfugiés sur leurs pics qu'ils croyaient inaccessibles, ils ne reconnaissaient aucune autorité et se gouvernaient eux-mêmes. Ils essayaient de se suffire. Aussi nulle part en Algérie, l'industrie n'est-elle active, l'agriculture n'est-elle développée comme elle l'est, disons mieux, comme elle l'a toujours été en Kabylie. Les vallées y sont verdoyantes, les coteaux couverts d'oliviers gigantesques, de figuiers et de vignes dont les raisins rappellent ces grappes de Chanaan si vantées par la Bible ; aucun coin de terre ne reste improductif.

« Rien ne rebute ces durs travailleurs, dit M. Wahl ; quand les terrains sont trop déclives pour qu'on puisse s'y tenir d'aplomb, ils s'attachent à des cordes, et, suspendus par la ceinture, labourent à la pioche. »

Les villages, toujours placés sur les hauteurs, ressemblent à s'y méprendre, vus de loin, à nos villages de France. Quand on les voit de près, l'illusion se dissipe. Les maisons ne sont que des cabanes aux toitures disjointes, au pavé boueux, où bêtes et gens vivent pêle-mêle, dans une atmosphère viciée. Les rues ne sont que des ruelles, pleines de fumier et de débris de tout genre. Malgré le peu d'attrait de ces demeures, le Kabyle s'attache au sol ; il aime cette terre qui le nour-

rit. Il ne se contente pas d'être agriculteur, il est aussi maçon, forgeron, armurier, orfèvre. Un mauvais étai, deux fourneaux primitifs, une peau de bouc pour ventilateur, une lampe à chalumeau pour faire les soudures, quelques creusets lui suffisent pour fabriquer, avec des douros d'Espagne comme matière première, ces bracelets, ces broches, ces colliers, ces anneaux remarquables par leur délicatesse et leur originalité. Les armes des Kabyles, fusils, pistolets, poignards et couteaux, sont curieuses par leurs incrustations de nacre, d'argent ou de cuivre. Ils confectionnent aussi de belles poteries dont les formes étrusques remontent certainement à la domination romaine.

Quand la terre natale ne suffit pas à le nourrir, quand l'industrie est en souffrance, le Berbère émigre, comme nos Savoyards ou nos Limousins. Tantôt il descend dans la plaine, et va offrir ses services aux colons, toujours à court de bras, surtout au moment de la moisson ; tantôt, il se rend dans les villes où le travail largement récompensé ne manque jamais aux hommes de bonne volonté. Sobre, infatigable, économe jusqu'à l'avarice, d'une honnêteté reconnue, il amasse sou par sou, le petit pécule indispensable pour devenir plus tard, dans sa montagne, le maître heureux d'une femme, le propriétaire envié d'une maison et d'un jardin.

Il n'a aucune prétention à l'élégance. Ses vêtements sont des plus simples : sur la tête, une chechia, bonnet ou plutôt calotte de laine rouge ; autour du corps, une large chemise en étoffe des plus communes, serrée à la taille par une ceinture. Ce n'est qu'en voyage qu'il endosse le burnous qui lui sert à la fois de manteau, de couverture et de garde-manger.

La Kabylie a gardé jusqu'en 1871 ses institutions municipales, et toutes les affaires des communes, *thaddart*, se traitaient sur la place, comme dans les républiques de l'antiquité.

Les questions étaient moins importantes, mais les discussions n'étaient pas moins agitées ni moins tumultueuses sur les plateaux du Djurjura que sur le forum de Rome ou l'agora d'Athènes. Les élections ne se faisaient pas toujours sans effusion de sang, et les séances se terminaient trop souvent par des coups de fusil.

Nous avons respecté, dans la mesure du possible, les coutumes des Kabyles.

Chaque commune est encore régie par une Djemaa qui se compose d'un *amin*, président, d'un *oukil*, trésorier, de *dahmans*, adjoints, et d'*euquats* ou conseillers. L'amin ne peut rien faire sans consulter ce conseil qui se réunit une fois par semaine, ordinairement le vendredi, jour de fête des musulmans. La Djemaa a des pouvoirs judiciaires et administratifs assez étendus qui s'exercent sous la surveillance des autorités françaises.

Au point de vue de la législation civile, le Koran n'est pas ici la loi suprême ; le droit coutumier des Kanoun a plus d'autorité. En religion même, quoique très-superstitieux et très-attachés à leurs marabouts qui les fanatisent aisément, les Berbères se permettent volontiers d'assez graves infractions à la règle de Mahomet. Ils mangent sans peine du sanglier, qui abonde dans leurs montagnes, quoique le Koran considère comme impure la chair de cet animal. Leurs femmes sont plus libres que les femmes arabes, elles peuvent manger en présence du mari, se montrer à visage découvert, aller librement dans le village et se réunir à la fontaine.

La polygamie est à peu près inconnue chez les Kabyles ; aussi leurs compagnes y jouissent-elles d'une considération qu'elles n'ont pas chez les Arabes ou chez les Maures. Vailantes et déterminées, elles prennent part à tous les actes de la vie, travaillent avec les hommes, les suivent même à la guerre pour les panser, s'ils sont blessés, quelquefois même pour les venger, s'ils périssent.

Les Berbères ont leur idiôme particulier, mais il ne s'est conservé dans toute sa pureté que chez les Touaregs.

De tous les musulmans algériens, par son attachement au sol, ses habitudes d'ordre et d'épargne, son ardeur au travail, son désir de s'instruire, le Kabyle est assurément le plus facile à assimiler. Il n'est pas insaisissable comme les indigènes qui vivent sous la tente ; on peut exercer sur lui une action continue ; et le jour où les écoles qu'on veut créer et qu'on est en train de construire seront en pleine activité, le jour où les laborieuses et intelligentes tri-

bus du Djurjura et de l'Aurès pourront apprécier et reconnaître les bienfaits de la civilisation, le jour où l'étroué fanatisme aura fait place aux idées de tolérance, nos mœurs et nos usages ne tarderont pas à dominer dans ces riches et pittoresques contrées.

J. B.

Dernières Nouvelles

L'entrevue de M. Challemeil-Lacour avec le marquis de Tseng, ambassadeur de la Chine, a été empreinte de courtoisie.

On assure qu'une solution pacifique est près d'intervenir.

On lit dans le *National* :

Le gouvernement a décidé de reprendre les négociations avec la Chine, sur les bases du traité de M. Bourée. Il veut donner ainsi la preuve de sa modération.

En même temps, on enverra au Tonkin toutes les forces nécessaires.

Le cabinet est convaincu qu'il a le droit de le faire sans convoquer les Chambres extraordinairement.

Le Puy, 7 septembre.

M. Waldeck-Rousseau a prononcé, au banquet qui lui a été offert au Puy, un discours dans lequel il a constaté que le régime républicain est sur la voie d'un développement indéfini.

Le pays reste calme, presque indifférent aux récents événements. La succession ouverte ne saurait être acceptée sans entraîner « l'éloignement des frontières française. »

M. Waldeck, en terminant, boit à la presse qui comprend la liberté circonscrite par le respect de soi-même et d'autrui.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 6 septembre.

S'il fallait en croire les journaux anglais, les nouvelles de l'Extrême-Orient redeviendraient graves ; la Chine nous ferait la guerre sans la déclarer. Il est vrai qu'un conseil des ministres, M. Challemeil-Lacour aurait déclaré qu'il manquait de renseignements officiels ; mais pour parer à toute éventualité, il aurait été décidé de renforcer notre corps expéditionnaire.

Si les informations du *Times* et du *Standard* sont exactes et que des hostilités directes vissent à s'engager avec la Chine, le gouvernement serait forcé de convoquer le Parlement.

Devant cette éventualité, et l'obscurité de la situation, on comprend que les acheteurs s'abstiennent. Les vendeurs en profitent et quoique leurs offres n'aient pas une grande importance, elles suffisent pourtant pour imprimer à la cote une nouvelle dépréciation. A la fin de la séance, les mauvaises tendances se sont un peu améliorées et la clôture sur nos Rentes ne s'est pas faite au plus bas cours de la journée.

Le 3 0/0 s'établit aujourd'hui à 79,75, l'Amortissable s'échange à 81,27 et le 4 1/2 finit à 108,27.

La Banque de France fait 5,395, le Crédit Foncier 1,392, la Banque de Paris 1,000, la Société Générale 520 et le Crédit Lyonnais 567.

Nous laissons le Turc à 10,65, l'Unifiée égyptienne à 356, l'Extérieure à 57 1/8, la Banque ottomane cote 736.

L'action Suez reste à 2,413 après 2,402.

Un père de famille sauvé

Monsieur, je souffrais depuis plusieurs mois de violentes crises d'estomac qui m'avaient obligé de suspendre mes occupations, et on m'avait conseillé des remèdes qui ne produisaient aucun effet. Enfin, de guerre lasse, je résolus de prendre des Pilules Suisses, après lesquelles mes douleurs stomachiques commencèrent à disparaître, et, encouragé par ce beau succès, j'en usai encore une boîte, qui m'a guéri radicalement. Je vous suis d'autant plus reconnaissant que vous avez sauvé un pauvre père de famille, et c'est avec plaisir que je vous autorise à publier ma lettre.

ANTOINE GIVERD,

Rue Pelletier, 10, Lyon (Croix-Rousse).

M. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

LE PLUS GRAND SUCCÈS DE PRESSE
DE L'ANNÉE, TIRAGE : 30,000

LES GRIMACES

Lire depuis le 18 Août dernier

LA SÉRIE SUR

LA FINANCE RÉPUBLICAINE

PAR

Octave MIRBEAU

Paris, 35, Boulevard des Capucines

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE, sommaire du numéro 35. (30 août 1883). — Chronique agricole. A. de Ceris. — Les mélanges dans le silo. E. Lecouteux. — Sucrage des vendanges. — Intoxications de la sève de la vigne. P. de Lafite. — Le service des haras en 1882. — La jumenterie de Pompadour. Eug. Gayot. — Les alluvions de la baie du Mont-St-Michel. M. Ringelmann. — Culture du pommier à cidre en plein champ. J. Nanot. — Les régions agricoles. — Région de l'Est ou de l'épicéa. Gustave Heuzé. — Trois variétés de pommes de terre à propager. Gagnaire. — Les blés de la ferme de Cappelle. Desprez. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles B. Durand. — Cours de la Bourse. — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris.

Un puissant reconstituant

La *céritate Bénédicte* de l'Abbaye de Fécamp est une liqueur de table exquise et hygiénique que les religieux bénédictins composèrent en 1510, et qui fait les délices des gourmets depuis 373 ans, composée avec des plantes saturées de brôme, d'iode et de chlorure de sodium, recueillies sur les falaises de Normandie; cet élixir est recommandé par les célébrités médicales de France et de l'étranger contre une foule d'affections, surtout contre les congestions cérébrales, les troubles sanguins et les révolutions de l'organisme, quand viennent les changements de saison. Elle a été employée très efficacement comme préservatif dans les affections épidémiques, même les plus dangereuses, comme les affections cholériques.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Victor Hugo. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin *ne varietur*, format in-8°, devant comprendre toutes les œuvres. Livraison immédiate des 30 volumes parus à 7 fr. 50 le volume, payables 10 par mois. Les volumes à paraître seront livrés successivement. — Librairie A. Pilon, A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Molière. — Œuvres complètes, orné de 70 gravures, d'après Moreau et Boucher. 8 volumes in-18 avec reliure demi-chagrin, doré en tête. Prix : 50 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon, A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

L'Art national, par H. Du Cleuziot. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon, A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 400 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon, A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

ARMES DE LUXE ET QUINCAILLERIE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Léon DELRIEU

ARQUEBUSIER, MARCHAND QUINCAILLIER

Préviens le Public qu'à partir du 20 août son Atelier et son Magasin seront transférés **Maison ROQUES**, boulevard L. Gambetta, 87, en face la Place d'Armes.

Grand choix de FUSILS BAGUETTES — LEFAUCHEUX; PERCUSSION CENTRALE; REVOLVERS; ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE, vendus aux prix les plus réduits.

Réparation d'Armes de tout système.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

ÉCOLE supérieure de commerce du Havre. — Rentrée le 2 octobre 1883. — S'adresser pour renseignements à M. GÉES, Directeur, 21, rue Ancelot, au Havre.

**CHAMBRE GARNIE
A LOUER**

avenue de la gare n° 6.

A VENDRE

DEUX BELLES JUMENTS

ANGLO-NORMANDES

Agées de 12 ans. — Taille 1^m 56 ; se montent et s'attellent seules et à deux.

S'adresser à M. Estère, Vétérinaire à Libos (Lot-et-Garonne).

A AFFERMER

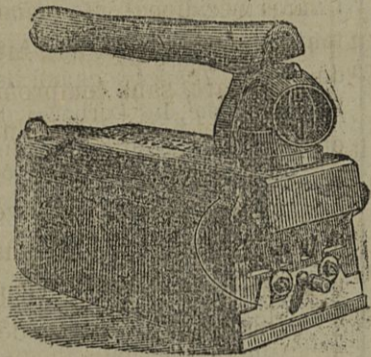
BOULANGERIE AVEC LOGEMENT

ÉCURIE ET REMISE

Pouvant être appropriée à tout commerce — faubourg des Capucins près la future gare de Gourdon — jouissance immédiate prix modérés.

S'adresser au bureau du journal.

De la Maison BARIQUAND et FILS
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.



NOUVEAU FER

**A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE**

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosse, imperméable à l'eau.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M. -J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL
PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Le propriétaire-gérant, A. Layton.